

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

• SUISSE •

ORGANE de la CHAMBRE SUISSE DE L'HORLOGERIE, des CHAMBRES DE COMMERCE, des BUREAUX DE CONTRÔLE, des ASSOCIATIONS PATRONALES de l'INFORMATION HORLOGÈRE SUISSE et de la FIDUCIAIRE HORLOGÈRE SUISSE (Fidhor)

ABONNEMENTS: Un an Six mois
Suisse Fr. 14.05 Fr. 7.05
Union postale » 26.— » 13.—
Majoration pour abonnement par la poste
Compte de chèque postaux IV b 426

Paraissant le Mercredi à La Chaux-de-Fonds

LES CONSULATS SUISSES À L'ÉTRANGER REÇOIVENT LE JOURNAL

ANNONCES: Publicitas, S.A. suisse de Publicité, 5, rue St-Honoré, Néuchâtel, Tél. 5.11.87
Succursales et Agences en Suisse et à l'Étranger

suisses 15 centimes, offres et demandes
de places 10 cts. le millimètre,
étrangères 20 cts. le millimètre.
Les annonces se paient d'avance.

A la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents

Le Rapport annuel de cette caisse vient de paraître, et il nous a paru bon d'en souligner ici quelques points susceptibles d'intéresser le monde horloger.

Ce rapport mentionne en premier lieu le décès de l'un des membres de son Conseil d'administration, M. Ernest Strahm, directeur général de la Société générale de l'Horlogerie suisse à Biel. Pour le remplacer, le Conseil Fédéral a fait appel à M. Albert Rais, avocat, président de la Chambre suisse de l'Horlogerie.

Le rapport spécial de la Commission d'experts constituée par le Département fédéral de l'Economie publique, contient un certain nombre de suggestions et propositions, concernant entre autres choses, les pourparlers avec le corps médical et les hôpitaux au sujet de la transformation et la réduction des tarifs, l'extension du service de médecine industrielle, un contrôle plus serré du traitement médical et la création d'une commission consultative de spécialistes pour étudier au point de vue de leur efficacité les méthodes de traitement et les médications anciennes et nouvelles.

Le rapport constate avec satisfaction que la collaboration aux enquêtes sur les accidents a rencontré toujours plus de compréhension ces derniers temps, chez les employeurs comme chez les ouvriers.

Cette collaboration est avantageuse de part et d'autre. Une enquête immédiate et strictement objective sur les causes d'un accident, menée par le patron lui-même, permet à ce dernier de se faire une idée précise des circonstances de l'accident et peut lui donner des renseignements précieux sur des points auxquels on n'avait peut-être pas voué assez d'attention jusque-là. Il constatera peut-être ainsi des défauts dans les installations de l'entreprise et les méthodes de travail, ou des lacunes dans la préparation et l'instruction des ouvriers, notamment du personnel jeune et fraîchement formé. Il fera alors généralement le nécessaire pour que les sources de danger en question soient rapidement supprimées, dans l'intérêt de l'entreprise comme dans celui des ouvriers.

Les infections auxquelles donnent lieu de petites blessures, en elles-mêmes insignifiantes, ont continué à entraîner pour l'assurance des charges anormalement lourdes. Dans la plupart des cas elles pourraient être évitées par des soins attentifs et convenables, donnés à temps.

L'administration de la fortune de la Caisse nationale a été continuée, comme de coutume, avec sagesse et prudence. Les capitaux disponibles ont été affectés à des placements sur des valeurs suisses de premier ordre et à des prêts hypothécaires sur des immeubles situés en Suisse.

Mentionnons à ce propos que le taux de ces prêts hypothécaires, auparavant à 4 %, fut abaissé à 3 3/4 % dès le 1er février 1938, et qu'au 12 décembre 1938, ce taux a de nouveau été réduit à 3 1/2 %, ceci afin si possible d'accroître le montant de ces prêts ou tout au moins de le maintenir à son niveau précédent.

Au 31 décembre 1938, le montant total des prêts garantis par hypothèques s'élevait à fr. 86 millions 005,128.40, soit, en chiffres ronds, le 20 % de la valeur des placements.

Les primes dans l'assurance des accidents professionnels, sont en augmentation de près d'un million de francs, soit 3 %.

Pour les accidents non-professionnels, les primes payées par les assurés ont également augmenté, soit de fr. 350,000 environ. Malheureusement la contribution fédérale de 1 million de francs, figurant à l'exercice précédent, a été supprimée; les recettes de primes dans cette branche d'assurance sont donc en diminution de fr. 650,000 en chiffres ronds.

Dans sa séance du 9 juin 1939, le Conseil d'administration a pris certaines décisions. Tout d'abord, en application de l'art. 49, 1er alinéa de la loi, le versement au Fonds de réserve a été fixé à 1/2 % des primes encaissées dans chaque branche d'assurance. Ensuite — et ceci intéresse spécialement nos fabricants — il a autorisé la Direction à rétrocéder, au cours de l'année 1939, aux entreprises soumises à l'assurance, le 10 % du montant des primes définitives de l'année 1938 pour l'assurance des accidents professionnels.

**

Voyons maintenant quelques chiffres intéressant spécialement l'industrie horlogère.

En 1933, le montant des salaires assurés pour l'industrie horlogère et la bijouterie était de 45,240,000 francs, sur un total de salaires de 1 milliard 921 millions de francs, soit le 2,35 %.

En 1937, nous pouvons marquer un beau saut en avant, puisque ces deux mêmes industries donnent un total de salaires assurés de fr. 89 millions 369,000, pour un total général de 1 milliard 914 millions de francs, soit le 4,67 %.

Nous pouvons tirer de ces chiffres deux conclusions importantes, la seconde découlant tout naturellement de la première:

a) De 1933 à 1937, le montant total des salaires assurés pour la Suisse entière a légèrement diminué, tandis que les salaires assurés de l'Horlogerie et de la Bijouterie ont beaucoup augmenté; nos belles industries jurassiennes sont donc actuellement en belle et solide forme.

b) Pendant la même période, comme nous venons de le voir, les salaires de l'industrie horlogère et de la bijouterie ont passé de 45 millions à 89 millions de francs, ce qui nous donne une fois de plus la preuve que la terrible période de chômage que nous venons de traverser a touché l'horlogerie dans une proportion beaucoup plus forte que les autres activités industrielles de notre pays.

**

Le rapport de la Caisse nationale se termine par des conseils fort utiles pour prévenir si possible les accidents et requiert des intéressés l'exactitude et la sincérité au cours des enquêtes. La plupart des accidents sont dûs à une faute du blessé, que l'on cherche à dissimuler. Le contremaître doit mieux préparer le travail, l'ouvrier doit annoncer tout ce qui peut diminuer sa sécurité ou sa capacité de travail.

Les résultats économiques résultant de l'observation de ces mesures de prudence ressortent clairement des chiffres suivants, concernant une industrie de mécanique fine et de précision:

Primes en 1934 fr. 37,227.25 = 16 % des salaires
» 1935 » 18,928.80 = 10 % »
» 1936 » 15,308.10 = 7 % »
» 1937 » 13,240.15 = 5 % »

Nous voyons donc ici d'une manière bien tangible, que si d'un côté les mesures préventives de prudence évitent aux ouvriers de longues et inutiles souffrances, d'un autre côté, elles rendent possibles de part et d'autre de très sérieuses économies, ce qui n'est pas non plus négligeable.

Activité industrielle et mondiale

Pendant la grande crise économique qui a sévi de 1931 à 1936, le nombre des ouvriers de fabrique a diminué d'environ 100,000 en Suisse. L'amélioration de la conjoncture, au moins en ce qui concerne l'industrie d'exportation, et les commandes pour la défense nationale ont permis de réintégrer une moitié de ces chômeurs dans l'activité économique. L'industrie des métaux et des machines et les entreprises de l'artisanat qui travaillent les métaux (non compris l'horlogerie et la bijouterie) occupent à elles seules près du tiers des ouvriers de fabrique, soit plus de 110,000. Dans cette branche d'industrie, la main-d'œuvre est presque exclusivement masculine, contrairement à l'industrie textile, qui occupe une forte proportion de femmes. L'amélioration de l'activité industrielle profite également à l'industrie du bâtiment. C'est ainsi que le nombre des projets de construction pour des fabriques de la branche « machines et métaux » a passé de 142 en 1932 à 361 en 1938.

Le rapport de l'Association patronale des constructeurs de machines et industriels en métallurgie pour 1938 donne d'intéressants renseignements sur les conditions de travail dans cette industrie. Les entreprises affiliées à l'association occupaient l'année dernière 60,000 ouvriers et 13,000 employés. Le nombre total des heures de travail pendant l'année n'a été que de 2,3 % inférieur à celui de 1930, tandis qu'en 1933, ce pourcentage atteignait 40,4. La somme totale des salaires versés dans les entreprises en question a naturellement suivi une courbe parallèle. En 1933, elle avait été inférieure de 40 % à celle de l'année 1930. En 1938, elle a atteint déjà le 86,5 %. En 1933, les salaires assurés auprès de la caisse nationale suisse d'assurance-accidents, qui n'avaient atteint qu'un montant global de 267 millions de fr. de 1930 à 1935, se sont élevés à 329 millions de fr. en 1937.

En 1938, le degré d'activité des industries de la branche s'est maintenu au niveau de celui de 1937. Quantitativement et au point de vue de la valeur, l'indice de l'exportation atteint le 94 % de celui de 1929. Quant à l'activité des entreprises, elle a différé sensiblement, surtout dans celles qui travaillent pour le marché intérieur. Le carnet de commandes était encore bien garni à la fin de l'année dernière. L'activité dépendra dans une large mesure de l'évolution de la situation politique internationale et de la situation économique des pays qui constituent nos principaux débouchés.

Il résulte des considérations ci-dessus que l'exportation joue un rôle déterminant pour le degré d'activité industrielle et, partant, pour le marché du travail. On n'insistera jamais trop sur ce point: encourager l'exportation constitue le meilleur moyen de résorber le chômage.

Dans nos écoles professionnelles

Technicum Neuchâtelois
Le Locle - La Chaux-de-Fonds

Extrait du rapport annuel 1938-1939

A l'occasion des fêtes du Centenaire, en novembre dernier, l'Université de Neuchâtel a délivré plusieurs doctorats honoris causa. Elle n'a pas oublié les personnes qui se sont dévouées pour l'industrie et pour l'enseignement. Nous lui en sommes profondément reconnaissants. C'est ainsi qu'elle a reconnu les grands mérites de M. Paul BERNER, ex-directeur de l'Ecole d'Horlogerie de La Chaux-de-Fonds, et de M. JAMES PELLATON, directeur de la Section d'Horlogerie du Locle.

**OCCASION**

à vendre

FOURNEAU à CREUSET

état de neuf, avec brûleur à gaz, température atteinte 1200°, capacité 12 kg cuivre, grandeur du creuset 200-160 mm. Prix Fr. 335.— (neuve Fr. 500.—).

J. MARTI, Stampfenbachstr. 57, Zurich.

Employée de bureau
comptable - correspondante, connaissant aussi parfaitement la mise en chantier des commandes

cherche place

pour époque à convenir.
Excellent réferences.
Offres s. chiffre P10758 N
à Publicitas La Chaux-de-Fonds.

PIERRES FINES

Vérfiages - Amincissages
Lapidages
(Flachsleiferei)

A. GIRARD - ROTH

Erilach (lac de Bienna)
Téléphone 46
Toutes les spécialités.

COLLEUR AUTOMATIQUE

Le CLOU pour chaque bureau

Demandez prospectus svpl.

MEMMEL & CIEFABRIQUE DE TIMBRES
ET D'ARTICLES DE BUREAUX**BALE 1**

Maison fondée en 1889

La maison
ERNEST BOREL & Co. S.A.

15, Rue Louis Favre

NEUCHATEL

S'intéresse à toutes
nouveautés

en montres chronographes,
boîtes et cadans spéciaux
et modernes.

PIERRES CHASSÉES - CHATONS - BOUCHONS

Empierrage de mouvements simples et compliqués

ALBERT STEINMANN

Téléphone 2.24.59

La Chaux-de-Fonds, Léop. Robert 109

Outil pour faire le préparage d'ébauches

LIVRE VITE - BIEN - BON MARCHÉ

Seul fabricant des machines à calculer „STIMA“ et „TREBLA“
Se charge de la fabrication de tous genres de compteurs et tous travaux de grande série.

WHOLESALEERS

One of Switzerland's most important Watch Factories having 12 different types of Chronographs seeks Wholesalers for these articles in all countries.

Reply to P 2809 Publicitas Neuchâtel.

ANGLETERRE

Grossiste de montres, ayant pratique de 10 ans, homme de métier de 1er ordre, avec bons certificats, prochainement domicilié à Londres, cherche

REPRESENTATION ou DEPOT
pour fabrique de montres bien introduite en Angleterre, si possible montre de marque. Bon vendeur.

Offres sous chiffre AS 3806 J aux Annonces Suisses S. A., Bienna.

Recherche
fabriquants ou grossistes horloger
Commandes importantes (par une grosse minimum à la fois).
Paiement comptant.
S'adresser M. N. D. Doi,
44 E Pellerin, Saïgon. (Indochine).

ON CHERCHE

1. Intéressé passif
disposant de Fr. 5.000.- pour affaire métallurgique de bon rendement.

2. Mécanicien
faiseur d'étampes
employé intéressé avec occupation durable assurée.

Offres à **l'Intermédiaire**
Rue du Trésor 1 Tél. 5.14.76
NEUCHATEL

ROBERT - TISSOT & FILS**IMPRIMEURS**

LA CHAUX-DE-FONDS, PARC 41

REGISTRES

CLASSEURS - CARTES FICHES

LIVRES DE BONS - CARNETS A SOUCHES - ARTICLES DE BUREAU

FABRIQUE DE BOITES OR**FERRIER & Co**

LA CHAUX-DE-FONDS

Spécialisée dans la boîte fantaisie
et bijouterie.

Papiers pour Machines à écrire.
Papiers pour Cyclostyle.
Papiers pour emballage.
Tous les articles de bureau.

Demandez mon nouveau prix-courant.

A. MESSEUR, Zurich

Téléph. 7.30.55

Au cours de deux cérémonies, les autorités du Technicum, des représentants du Corps enseignant, des Sociétés d'Anciens Elèves ont dit aux nouveaux Docteurs la reconnaissance de nos villes et de notre établissement.

Depuis de longues années, nous demandions au Polytechnicum de recevoir les élèves techniciens qui désirent poursuivre leurs études pour devenir ingénieurs. Après de nouvelles démarches de notre directeur, le Conseil de l'Ecole polytechnique a décidé ce qui suit: les élèves des Technicums suisses qui ont bien réussi les épreuves de diplôme et sont particulièrement recommandés par leur directeur sont admis pour l'entrée au Poly, comme auditeurs, dans le premier semestre, et sont autorisés à passer leur examen d'entrée, dans les branches d'instruction générale et de mathématique, au plus tard au début du troisième semestre. Ainsi, les élèves bien doués de nos établissements techniques pourront bénéficier de l'enseignement de notre haute Ecole suisse, tout en ayant le temps de se préparer à l'examen de connaissances générales exigé.

Au cours des années, nous avons été obligés d'ajouter plusieurs branches au programme des techniciens: français, allemand, comptabilité, T. S. F., thermique, courant faible, laboratoire pour horlogers, pour mécaniciens.

Lors de la dernière séance du jury de diplôme, il a été demandé de développer encore l'enseignement du calcul vectoriel et celui des imaginaires. Enfin, la nouvelle loi cantonale sur la formation professionnelle a porté notre horaire maximum à 44 heures au lieu de 48. Cela est heureux d'ailleurs.

Toutes ces circonstances nous ont obligés, à l'instar de ce qui se fait dans les écoles similaires, à prolonger la durée des études, et nos Commissions unanimes ont demandé aux Autorités de pouvoir la porter à 5 ans pour les techniciens-mécaniciens et les techniciens-électriques, comme cela se fait depuis longtemps pour les horlogers.

Cette mesure ne sera appliquée qu'aux élèves entrés dans notre établissement après 1939, tous les autres étant au bénéfice des anciens contrats.

Deux de nos sous-Commissions ayant demandé d'instaurer un examen de fin d'apprentissage conforme aux exigences cantonales, tous nos élèves mécaniciens, horlogers et électriciens ont été soumis à ces épreuves qui ont donné de très bons résultats, un seul élève ayant échoué. Cela est de nature à prouver à l'évidence que nos apprentis ne sont certainement pas inférieurs à ceux de l'artisanat.

Feuilleton

Pourquoi à travers les âges la médecine a-t-elle contribué aux progrès de la mesure du temps et de l'horlogerie

Par Marius FALLET

I. L'antiquité gréco-romaine

Les Grecs, les Alexandrins et les Romains considéraient la médecine comme une des branches des arts techniques. Les auteurs grecs l'appellent souvent « techne », c'est-à-dire l'« art » tout court. Pour eux, le médecin est un technicien (*technita*) au même titre que l'architecte, le sculpteur, le potier, l'orfèvre, l'armurier, le toreur ou ciseleur, le fondeur de statues d'airain, le constructeur de machines de guerre.

Les Grecs et les Alexandrins développèrent et la technique et la mécanique. Mais ils ne connurent pas le mécanicien adonné exclusivement à l'horlogerie. C'est à l'époque romaine que nous voyons apparaître les automatari clepsydrari ou clepsydrari tout court, c'est-à-dire des mécaniciens dont l'activité principale ou unique consistait dans la fabrication, le gouvernement et l'entretien des horloges à eau.

Chez les Grecs, la technique horlogère s'appelait la « gnomonique », qui embrassait la construction des cadans solaires et celle des clepsydras. Elle était considérée comme une branche de la mécanique en général, au même titre que la construction d'instruments, d'appareils de machines et outils en tous genres, y compris les instruments de chirurgie.

Les Romains firent de l'horlogerie une branche de l'architecture, à laquelle ils rattachèrent indissolublement la mécanique. C'est Vitruve qui nous l'apprend. Le cadran solaire était considéré comme une partie intégrante et décorative des édifices, tandis que la clepsydre constituait un meuble propre à orner les intérieurs somptueux des demeures patriciennes de ce temps.

Dans l'antiquité, l'astrologie, la mesure du temps et l'horlogerie furent inséparables. Or, la plupart des as-

trologues de cour et des astrologues privés des familles aristocratiques de l'antiquité gréco-romaine (on les appelait horoscopoi, genethliaci, mathematici) furent des médecins sinon des chirurgiens ou encore des barbiers-étuveurs.

A l'époque alexandrine, sous l'influence de la science aristotélique, la médecine, les sciences naturelles, la mécanique et la chronométrie furent liées intimement. Le progrès des unes augmenta le progrès des autres. L'horlogerie reçut à cette époque — l'époque alexandrine ou hellénistique — une impulsion qui fut déterminante pour le développement ultérieur de la technique mécanique horlogère.

Hérophile (325-270 av. J.-C.), l'un des fondateurs de la célèbre école d'Alexandrie, constata le synchronisme du pouls avec les mouvements de dilatation du cœur, dont il mesure les battements à l'aide de la clepsydre. Il posséda même une clepsydre de poche. L'école de médecine d'Alexandrie mit d'une manière générale la chronométrie au service de la iatromathématique, autrement dit des sciences naturelles (physique, mécanique, etc.) sur lesquelles se fondait l'art médical. Elle mit aussi la construction d'instruments et d'appareils, et en particulier d'instruments chirurgicaux, au service de la iatromécanique. Aussi la science de cette école contribua-t-elle largement à la création de clepsydras de précision.

Grâce à la collaboration des médecins et des mécaniciens, ces derniers se mirent à construire des clepsydras compliquées avec engrenages (roues dentées). Ils perfectionnèrent aussi ces machines horaires par l'adjonction du cadran et de l'aiguille. Les Alexandrins concurent enfin le type le plus ancien de la clepsydre à poids et contrepoids.

A cette époque, l'Egypte (et Alexandrie notamment) fut le centre horloger de l'antiquité; il écoula ses produits au loin. Les constructeurs d'horloges alexandrins étaient appréciés tout particulièrement par des cours principales et des administrations municipales. Leur technique influença grandement celle des périodes ultérieures.

c) Ecole de Boîtes:

9 élèves réguliers

48 chômeurs

57

d) Ecole des Arts et Métiers:

37 élèves réguliers

303 apprentis de l'artisanat

70 participants aux cours du soir

12 chômeurs

422

e) Ecole de Travaux féminins:

46 élèves régulières

61 apprenties de l'artisanat

70 chômeuses

60 participantes à des cours divers

237

Chronique du travail

Marché du travail en juin

Le marché du travail a continué à se développer dans un sens favorable pendant le mois de juin 1939. Le nombre des chômeurs complets inscrits dans les offices du travail s'est encore abaissé de 7312 et n'était plus, dès lors, que de 24,240, contre 31,552 à la fin du mois précédent; il n'était jamais encore descendu aussi bas depuis l'année 1931. Il n'y a effectivement plus guère de chômeurs dans certains cantons et dans certains groupes professionnels. Presque tous les groupes ont participé à l'allégement qui s'est produit en juin. C'est l'industrie du bâtiment qui y a participé dans la plus large mesure. Les ouvriers sur métaux, les manœuvres et journaliers, les ouvriers horlogers et le personnel commercial et administratif dénotent d'ailleurs aussi une sensible régression du chômage.

Au regard du nombre de 34,182 chômeurs complets, relevé à fin juin 1938, la régression ressort à 9,942 ou à 29 % et au regard du nombre le plus élevé de chômeurs complets qui ait été relevé à fin juin, soit 62,596 en 1936, la régression atteint 38,356 ou 61 %. Par rapport à l'an dernier, le marché du travail a vu sa situation s'améliorer dans tous les groupes professionnels, sauf l'horlogerie.

Si l'on considère l'ensemble des personnes cherchant emploi, y compris celles qui avaient encore quelque occupation au jour du relevé numérique, on obtient un total de 27,977.

Outre le cadran solaire, l'antiquité préhellénique (les Egyptiens et les Babyloniens-Assyriens) connaît la clepsydre à immersion et celle à stillation. Ctesibius d'Asra en Syrie (2e siècle av. J.-C.) n'est donc pas l'inventeur de la clepsydre, ainsi qu'on n'a cessé de l'affirmer et répéter à tort. Il fut cependant sans contredit le mécanicien le plus fameux de l'antiquité. Ctesibius se distingua surtout dans la fabrication d'instruments de chirurgie. Mais il construisit aussi des clepsydras, des orgues hydrauliques, des pompes à feu, des pièces d'artillerie et autres machines de guerre. Les techniciens-mécaniciens postérieurs marchèrent sur ses traces: les Alexandrins, les Romains, les Arabes au moyen âge, voire ceux du moyen âge chrétien.

D'autre part, même jusqu'au-delà de la Renaissance des 15e et 16e siècles, la médecine orientale et occidentale ne cessa de s'inspirer de l'enseignement des sommités médicales qui firent autorité dans l'antiquité. Mieux que cela, les doctrines médicales des Grecs et des Alexandrins demeurèrent aussi un article de foi en matière de chronométrie iatromathématique. En horlogerie, cette double influence fut prépondérante à travers les siècles.

S'appuyant sur ses devanciers, Dioscoride, médecin grec du 1er siècle de notre ère, souligne dans son ouvrage « De materia medica » l'importance que l'usage de la clepsydre a dans l'art médical.

Galien de Pergame (129-201 de notre ère), avec Hippocrate, la plus grande autorité médicale de l'antiquité, du moyen âge et des temps modernes jusqu'au 18e siècle, employa la clepsydre pour mesurer les fièvres et le pouls. Dans ses ouvrages médicaux demeurés célèbres, et où l'on rencontre plus d'une indication horaire, il recommande instamment aux cliniciens l'emploi de cet instrument. On lui attribue même, bien à tort, semble-t-il, un ouvrage sur la construction des horloges.

Chez les Romains, la plupart des médecins furent grecs ou d'origine grecque. Ils ne se firent faute de suivre les préceptes de l'école en matière de chronométrie iatromathématique.

(A suivre).

**Assemblée des Délégués
de l'Association suisse des horlogers**
les 25 et 26 juin 1939

Extraits des délibérations

Convention suisse. Les propositions du Comité central sont adoptées à l'unanimité et l'on décide de limiter à deux douzaines (24 pièces) le nombre de montres or pouvant être mises en consignation. Dans les propositions des sections, la motion de la section de Zurich concernant le renvoi des réparations par les fournisseurs est transformée en proposition, et l'on décide en conséquence de demander la suppression de l'alinéa c du § XI de l'annexe. La proposition de la section Argovie-Soleure-Bâle-Campagne demandant que les bonifications soient remises par les fournisseurs au comptant et non sous forme de note de crédit est acceptée à l'unanimité.

La proposition de la section des Grisons tendant à interdire aux membres l'ouverture de dépôts entraîne une discussion prolongée. Cette proposition est également adoptée à l'unanimité; à ce sujet, on insiste sur le fait qu'il est peu souhaitable de voir certains fabricants louer des vitrines dans des hôtels dans des buts de propagande. Enfin, toujours dans le même ordre d'idées, les tentatives faites par l'Enicar pour livrer également aux grands magasins et aux horlogers donnent lieu à une discussion parfois très vive. On estime qu'une telle façon d'agir ne saurait en aucun cas être admise, voir encouragée par les membres de l'Association suisse des Horlogers. Aussi la résolution suivante est-elle adoptée à l'unanimité:

« La stricte distinction entre les fournisseurs appro- « visionnant les grands magasins et ceux qui livrent « aux horlogers doit absolument être maintenue. « L'horloger ne doit en aucun cas se servir chez un « fournisseur qui livre aux grands magasins. »

Assainissement du commerce de détail. Le secrétaire renseigne l'Assemblée sur les négociations qui ont eu lieu avec les fournisseurs sur le texte de notre projet de loi fédérale pour la protection du commerce horloger de détail, ainsi que sur les critiques formulées à cet égard par l'Association des orfèvres suisses. Les fournisseurs demandent que la défense absolue de la vente de montres au public par d'autres que des magasins d'horlogerie soit atténuée: la loi devrait stipuler que cette remise sera évitée « en règle générale » afin que les fabricants aient la latitude de remettre de leur côté certaines pièces. Cette proposition est approuvée. On approuve également la requête des fournisseurs tendant à ce que les demandes d'ouverture de nouveaux magasins d'horlogerie ne soient pas uniquement soumises à notre association mais aussi au Groupe des fournisseurs d'horlogerie, marché suisse. Pour tenir compte de la situation de fait et répondre aux désirs des orfèvres, il est décidé que ces derniers devront également avoir le droit de tenir des montres en magasin.

Règlement d'apprentissage. La Conférence des offices d'apprentissage ayant soi-disant constaté qu'en général, dans notre branche, les indemnités demandées pour la nourriture et le logement, ainsi que pour l'apprentissage, étaient sensiblement moindres que celles que nous avions proposées, il a été décidé que, d'entente avec la Société suisse des arts et métiers, la Commission d'apprentissage ferait une enquête sur ce point. Cependant, on estime généralement que l'acceptation d'apprentis à des conditions insuffisantes aurait des conséquences fâcheuses pour nos apprentis et pour notre profession; les bons patrons s'occupent de moins en moins de la formation d'apprentis.

Propositions des sections

a) **AKO.** L'Assemblée décide à l'unanimité qu'il y a désormais incompatibilité entre la qualité de membre de l'AKO et celle de membre de notre association. Le Secrétariat est invité à communiquer cette décision dès le prochain numéro du Journal afin que les membres de l'AKO puissent donner leur démission pour la fin de l'année courante.

b) **Horloges électriques.** La proposition de la Section de Schaffhouse tendant à l'organisation d'un cours sur les horloges électriques, cours destiné aux membres de l'Association, est acceptée à l'unanimité.

c) **Vente de montres de marque.** Dans le sens de la proposition de la Section de Berne, le Comité central est invité à se mettre en relation avec les fabricants de montres de marque les plus importants afin de voir s'il ne serait pas possible de réservier au marché suisse certains modèles déterminés.

d) **Montres pour années de service remises au personnel de la poste et des C.F.F.** Conformément à la

motion de la Section Suisse centrale, le Comité central est invité à reprendre les négociations sur ce point afin d'éviter la remise directe de ces montres par les fournisseurs.

Divers. a) Une suggestion de M. Erismann tendant à imposer des amendes aux membres qui n'observeraient pas les tarifs prescrits pour les réparations est renvoyée provisoirement aux sections. Aussi longtemps que la question des réparations est du ressort des sections, le Comité central n'a aucune compétence sur ce point.

b) La proposition tendant à désigner éventuellement une commission spéciale pour l'établissement définitif du texte des dispositions de la Convention est écartée. On rappelle que le texte définitif sera publié dans la Journal suisse des horlogers et remis ensuite à chaque membre de la Convention: ainsi toutes les sections auront la possibilité de participer à ce travail de mise au point.

Douanes

Iles Italiennes de la Mer Egée

Du nouveau tarif entré récemment en vigueur, nous tirons les extraits suivants:

246 Montres de poche, bracelet et similaires, avec boîtes en or:	Lit.
a) d'une valeur supérieure à 300 lires la pièce	110.—
b) d'une valeur de 150 à 300 lires	» 50.—
c) autres	» 30.—
247 Montres de poche, bracelets et similaires, avec boîtes en argent:	
a) d'une valeur supérieure à 60 lires	» 30.—
b) autres	» 12.50
248 Montres de poche, bracelets et similaires, avec boîtes en métal commun:	
1. d'une valeur supérieure à 40 lires	» 30.—
2. autres	» 9.—
249 Réveille matin en métal commun	» 9.—
250 Pendules murales, cabinet bois ou métal	» 35.—
251 Pendules de table:	
1. avec boîte en métal commun	» 15.—
2. avec boîte en argent	» 22.—
3. avec boîte en or ou platine:	
d'une valeur supérieure à 300 lires	» 110.—
d'une valeur de 150 à 300 lires	» 50.—
d'une valeur inférieure à 150 lires	» 30.—
4. autres, avec boîtes en autre matière	» 15.—
Les boîtes de montres et pendules et toutes sortes importées isolément, sont soumises aux droits des montres et pendules selon l'espèce.	
252 Pierres précieuses:	
a) brillants, diamants, opales nobles, rubis, saphirs	le gramme 36.—
b) topazes nobles, turquoises et autres pierres précieuses	» 4.—
253 Perles fines non montées	» 5.—
254 Bijoux et ouvrages en or, platine et argent, avec perles, diamants et autres pierres	K. N. 600.—
255 Ouvrages en argent, même dorés	» 165.—
256 Ouvrages en or et platine	» 600.—
408 Mercerie en métal commun:	
1. dorée ou argentée	100 K. N. 1750.—
2. autres	» 1250.—
409 Mercerie autre:	
a) commune	100 K. N. 2300.—
b) fine	» 4500.—
411 Gramophones et phonographes	ad val. 30 %
412 Accessoires	100 K. N. 1800.—
413 Disques	» 1800.—
Les objets suivants sont rangés dans la mercerie fine: bracelets et colliers avec pierres et perles fausses; petites chaînes et métaux communs pour montres; bijoux non précieux; perles et pierres fausses.	

Commerce extérieur

Passivité croissante de notre balance commerciale en présence d'une avance des importations et exportations Progression marquée de notre commerce extérieur avec divers pays européens

Pour le premier semestre 1939, on enregistre, comparativement à la période correspondante de l'année précédente, un accroissement du mouvement général de notre commerce extérieur tant au point de vue de la valeur que de la quantité. Ainsi les impor-

tations ont augmenté en valeur de 10,4 % (+ 81,3 millions de fr.) pour atteindre 862,6 millions de fr. Les exportations accusent une plus-value de 8,4 % (+ 52,2 millions de fr.) et forment un total de 670,6 millions de fr. En ce qui concerne les importations, soulignons que l'accroissement de valeur concerne exclusivement le deuxième trimestre. Au point de vue quantitatif, les entrées ont progressé de 18,8 % et les sorties de 8,3 % par rapport à la période servant de comparaison.

Mouvement de notre balance commerciale

1er semestre	Imports. T. P. R.	dont T. P. R.	Exports. (en millions de francs)	Déficit	Export. en % des import.
1929	1309,3		1002,6	306,7	76,6
1934	712,6	41,6	395,0	54,6	55,4
1935	622,2	35,3	385,2	44,5	237,0
1936	541,9	31,5	396,2	41,5	145,7
1937	929,7	40,8	578,9	53,3	350,8
1938	781,3	40,4	618,4	49,9	162,9
1939	862,6	42,3	670,6	58,7	192,0
					77,7

(T. P. R. = trafic de perfectionnement et de réparation compris depuis 1933 dans les chiffres d'importation et d'exportation ci-dessus).

Les importations ayant augmenté plus fortement que les exportations, le déficit de notre balance commerciale s'est accentué en conséquence. La proportion des importations non couvertes par des exportations est cette fois de 22,3 % contre 20,9 % pour la période correspondante de 1938. Le trafic de perfectionnement et de réparation compris dans le commerce spécial depuis 1933 a également influencé la balance commerciale, et cela dans le sens d'un accroissement du solde actif du trafic précédent. La répartition de celui-ci d'après les divers mouvements qu'il comprend fait ressortir une forte prédominance du trafic de perfectionnement. Parmi nos principales industries, c'est surtout la branche des textiles qui, en valeur, participe à notre trafic de perfectionnement; elle est suivie de loin par l'industrie métallurgique. Pour les textiles, citons comme principaux genres de perfectionnement le blanchiment, la teinture, l'impression et la broderie.

Importations

L'avance des importations enregistrée par rapport au premier semestre 1938 résulte jusqu'à un certain point non seulement d'importations effectuées pour couvrir les besoins courants du pays, mais aussi d'achats en connexion peut-être avec la tension de la situation politique internationale. L'évolution inégale au point de vue de la quantité (+ 18,8 %) et de la valeur (+ 10,4 %) provient essentiellement d'une importation accrue de marchandises lourdes de grande consommation (charbon et fer), ainsi que d'une baisse du niveau moyen des prix.

Exportations

Voici les modifications intervenues dans notre commerce d'exportation d'après les trois grandes classes de marchandises:

1er semestre	1937	1938	1939	1937	1938	1939
Quantités en 10 t				Valeurs en mill. de fr.		
Denrées alimentaires	1847	2764	2341	30,7	36,8	37,9
Matières premières	16634	17195	19166	47,5	42,0	45,1
Produits fabriqués	9840	10086	11031	500,7	539,6	587,6

Nos marchés extérieurs ont absorbé un peu plus de marchandises suisses que pendant le premier semestre 1938, mais cette amélioration ne porte quantitativement que sur les matières premières et les produits manufacturés. Parmi ces derniers articles, les biens de production ont progressé plus fortement que les marchandises consommables. Bien qu'il se soit exporté quantitativement moins de denrées alimentaires et de fourrages, le rendement de ces ventes a été supérieur à celui de la période précédente.

Exportations

Exportations de nos principales industries

	Juin 1938	Mai 1939	Juin 1939
	en millions de francs		
Industrie textile	103,1	92,3	102,0
dont:			
Etoffes de soie	18,9	16,2	17,8
Broderies	13,5	12,1	14,5
Tissus de coton	39,6	32,2	36,2
Fils de coton	8,8	11,1	10,3
Shappe	2,8	1,9	2,6
Fils de soie artificielle	10,4	9,5	9,8
Bonneterie et articles en tricot	3,2	3,3	4,4
Fils de laine peignée, écrus	1,6	1,4	1,4
Rubans de soie	2,9	2,9	3,3
Tissus de laine	1,4	1,7	1,7

(Suite page 286).

Chez les voyageurs de commerce

Les trois grandes associations de voyageurs de commerce, soit la Société suisse des voyageurs de commerce, l'Association suisse des voyageurs de commerce « Hermès » et l'Union des voyageurs de commerce de la Suisse romande ont eu, pour la première fois, une assemblée en commun à l'Exposition nationale de Zurich. Après avoir visité le pavillon de la corporation, sur la rive gauche, les participants, — plus de 800 —, se sont rendus en cortège au bâtiment des congrès, où avait lieu l'assemblée. Les organisateurs s'étaient assuré le concours de trois conférenciers éminents. M. le Dr Meile, directeur général des CFF, entretint ses auditeurs de la nouvelle politique suisse en matière de transports et exposa de façon très approfondie les principes qui doivent être à la base de la législation sur les transports. Les voyageurs de commerce étant « les meilleurs clients des CFF », il est naturel qu'ils aient salué l'orateur d'applaudissements prolongés lorsque celui-ci a déclaré qu'on envisageait une réduction des tarifs-voyageurs.

Le nouveau directeur de l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, M. le Dr. G. Willi, transmit le salut du chef du Département de l'économie publique et examina en détail le projet, actuellement à l'étude, d'une loi fédérale sur les conditions d'engagement des voyageurs de commerce. La caractéristique de ce nouveau projet, selon le Dr. Willi, c'est qu'il tient compte de la personnalité du voyageur de commerce, alors que jusqu'ici, ce dernier était considéré uniquement en tant que... matière imposable. Enfin, M. Picot, conseiller d'Etat de Genève, présenta un exposé très vivant sur l'état actuel des discussions au sujet des nouveaux articles économiques.

Reprisant les points principaux des exposés des orateurs précédents, le secrétaire central de la Société suisse des voyageurs de commerce, le Dr Guido Meister, de Zurich, montra que la grande majorité des membres des trois associations professionnelles appuient le projet de loi en question, qui représente le couronnement de nombreuses années d'efforts, et il s'éleva avec énergie contre les agissements de quelques « outsiders » qui voudraient essayer de saboter ce projet.

La révision de l'assurance chômage

Bien que le texte du nouvel article 34 ter de la Constitution fédérale — qui doit servir de base à la nouvelle réglementation de l'assurance chômage — ne soit pas encore définitivement arrêté, la question des modifications à apporter au régime actuel continue à faire l'objet de discussions. La situation financière difficile dans laquelle se sont trouvées pendant un certain temps diverses caisses syndicales démontre que ce régime présente de graves défauts auxquels il importe de remédier. Or, il est inadmissible, lit-on dans le rapport annuel de l'Union centrale des associations patronales suisses, que l'on cherche une solution qui, au lieu de supprimer les causes mêmes de ce régime défectueux, se borne à en supprimer les effets et, au lieu de mettre fin à la création de caisses ne présentant pas les garanties voulues, impose aux caisses prospères l'obligation de venir en aide aux autres caisses au moyen d'un fonds de compensation présentant plus ou moins le caractère d'un impôt compensatoire. La mise à contribution de certaines caisses au profit des caisses en difficultés serait profondément injuste. En présence de ce danger, la Fédération suisse des caisses paritaires d'assurance chômage a estimé nécessaire d'introduire dans l'art. 34 ter de la Constitution fédérale des dispositions permettant d'y parer. A la Commission du Conseil des Etats et au Conseil des Etats lui-même, une forte majorité s'est prononcée en faveur de ces dispositions. Cette majorité a encore introduit dans le texte constitutionnel des dispositions ayant pour but de parer à d'autres dangers qui préoccupent bien des milliers, en particulier en Suisse romande, et elle a prévu que le droit de créer des caisses publiques ainsi que le droit de déclarer l'assurance chômage obligatoire seraient réservés aux cantons. Ces dispositions s'opposent efficacement aux tendances centralisatrices analogues à celles visant à la création d'un fonds central de compensation. Le Conseil national s'étant prononcé contre ces dispositions, la solution définitive n'est pas encore intervenue.

Le rapport de l'Union centrale des associations patronales suisses contient des données instructives sur le développement récent de l'assurance chômage. L'assurance est obligatoire dans les 14 cantons suivants: Glaris, Neuchâtel, Bâle-Ville, Soleure, Zoug, Uri, Schaffhouse, Bâle-Campagne, Thurgovie, St-Gall, Appenzell Rh. Ext., Genève, Nidwald et Zurich. Le droit d'introduire l'assurance chômage est réservé aux communes

dans les huit cantons suivants: Berne, Valais, Vaud, Fribourg, Lucerne, Tessin, Grisons et Obwald. Dans 3 cantons, la législation se borne à prévoir des subventions en faveur des caisses chômage et à fixer les conditions auxquelles est subordonné le versement de ces subventions. Ce sont les cantons d'Argovie, d'Appenzell Rh. Int. et de Schwytz.

Ensuite de la crise qui a sévi pendant les années 1936 et 1937, le développement de l'assurance chômage avait subi un temps d'arrêt. Ce développement a maintenant repris. Il faut relever toutefois que les caisses paritaires, comme d'ailleurs les caisses publiques, n'avaient pas été atteintes par ce mouvement de recul des années 1936 et 1937. Depuis 1928, le nombre des caisses paritaires ne cesse en effet d'augmenter et si le nombre des caisses elles-mêmes diminue légèrement, c'est ensuite de fusions qui interviennent. Le total de l'ensemble des caisses s'élevait à fin 1938 à 203, avec un total de 545,578 assurés, soit 12,000 de plus que l'année précédente. Sur ce nombre, 182,000 appartenaient à des caisses publiques, 116,000 à des caisses paritaires et 246,000 aux caisses syndicales.

Trafic des paiements avec l'étranger

Accord concernant les échanges commerciaux et le règlement des paiements entre la Suisse et la Slovaquie

Le 15 juillet 1939 a été signé à Bratislava entre M. G. Medricky, ministre de l'économie nationale, et M. Keller, délégué suisse aux accords commerciaux, un accord qui règle les échanges commerciaux et les paiements réciproques entre la Suisse et la Slovaquie. Aux termes de cet accord, le traité de commerce conclu le 16 février 1927 entre la Suisse et l'ancienne République Tchécoslovaque, avec ses avenants, continuera de régir les relations commerciales entre la Suisse et la Slovaquie. Le principe du traitement de la nation la plus favorisée reste donc en vigueur entre les deux pays. L'importation de marchandises suisses en Slovaquie ne pourra avoir lieu que sur présentation d'une autorisation de devises ou de compensation de la Banque nationale de Slovaquie.

Le nouvel accord rétablira le service des paiements entre la Suisse et la Slovaquie qui, vu l'incertitude qui régnait alors, avait été suspendu par l'arrêté du Conseil fédéral du 24 mars 1939. Les paiements pourront s'effectuer désormais au compte de clearing de la Banque nationale de Suisse ou par voie de compensation privée. La différence des prix entre certains produits slovaques, notamment l'orge de brasserie et le malt, et ceux du marché mondial devra être résorbée par voie de compensation privée; les autres affaires seront conclues au compte de clearing de la Banque nationale de Slovaquie ouverte auprès de la Banque nationale de Suisse. La Banque nationale de Slovaquie s'emploiera elle-même à compenser les différences de prix et à faciliter l'exportation en Suisse.

Etant donné l'importance assez considérable des créances financières suisses sur la Slovaquie, une quote-part pouvant s'élever jusqu'au 20 pour cent de l'exportation slovaque en Suisse a été réservée pour le transfert des revenus de capitaux. L'accord prévoit en outre une attribution mensuelle de 20,000 francs pour la venue de touristes slovaques en Suisse et les séjours dans des instituts et établissements d'éducation.

Le nouvel accord a été conclu provisoirement pour six mois. Il entrera en vigueur dès qu'il aura été ratifié par le Conseil fédéral.

Chine

Contrôle des devises et restrictions à l'importation

Le gouvernement de Tchung-King vient de décréter le contrôle des devises pour toute l'exportation et d'interdire l'importation de nombreux produits considérés superflus. Ces mesures affecteront en premier lieu le commerce avec l'intérieur, l'importation par Shanghai et les autres ports ne sera pas contre pas directement touchée, quoiqu'elle reste entravée par les comptes courants bloqués et les difficultés de change.

Douanes

Pérou. — Collections d'échantillons (montres)

Suivant une communication du Consulat général de Suisse à Lima du 7 juin 1939, le Pérou n'exige pas de factures consulaires pour les collections d'échantillons introduites temporairement dans ce pays. Néanmoins les droits consulaires de 6 % doivent être payés. Le montant de ces droits n'est pas remboursé au moment de la réexportation de la collection.

L'introduction temporaire de montres est permise, exception faite des montres or et argent.

Chronique sociale

Vacances payées

Le système des vacances payées accordées librement par les entreprises à leur personnel, sans contrainte légale et sans que les syndicats aient exercé une pression, est très répandu dans notre pays. Il résulte d'une statistique concernant l'année 1937, élaborée en même temps que la statistique des fabriques, que sur les 360,485 ouvriers travaillant dans des entreprises soumises à la loi fédérale sur les fabriques, 283,501, soit presque exactement les deux tiers, étaient au bénéfice de vacances payées. Une autre statistique montre que le 72 % de tous les contrats collectifs contiennent des dispositions touchant les vacances. Il faut remarquer à ce sujet que dans les industries du bâtiment, et certaines industries saisonnières le besoin de vacances ne se fait pas sentir, et pour cause. Il n'est donc pas nécessaire d'introduire en Suisse des dispositions légales en la matière. D'ailleurs, le paiement du salaire pendant le service militaire prolongé à 4 mois grève de toute façon le budget des entreprises; et tant que le chômage ne sera pas résorbé, imposant à la collectivité de lourdes charges, il ne semble guère possible d'aller plus loin encore avec le système des vacances payées, au risque de diminuer la capacité de concurrence des entreprises et de porter indirectement préjudice aux ouvriers et aux employés.

Ceux qui ont de la peine à trouver du travail

A l'occasion des travaux entrepris pour instituer une aide aux travailleurs d'un certain âge qui, sous l'effet d'influences économiques, sont atteints par un chômage prolongé, l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a effectué, en été 1938, dans les dix principales villes de Suisse, une enquête sur les travailleurs de cette catégorie, qui devait englober tous les travailleurs inoccupés le jour du relevé numérique et ne pouvant justifier de plus de 75 journées de travail accomplies au cours de l'année 1937.

Les plus nombreux d'entre les travailleurs atteints par un chômage prolongé sont des ouvriers en horlogerie (1164) et des ouvriers du bâtiment (1109); la proportion est, pour chacun de ces deux groupes de professions, d'environ 1/4, 429 sont des ouvriers sur métaux et 416 des employés de commerce et d'administration, soit, pour chacun de ces deux groupes, environ 1/10 du nombre total; 306 appartiennent à l'industrie du bois, 259 au groupe des manœuvres et journaliers et 173 à l'industrie textile. Dans ces sept groupes pris ensemble, on a compté 3856 travailleurs atteints par un chômage prolongé, soit 88 % du nombre total.

Les travailleurs atteints par un chômage prolongé appartiennent pour la plupart aux dernières classes d'âge. Sur les 4398 qui ont été dénombrés, 2901 ou environ 2/3 avaient 50 ans ou plus. Et la majorité de ceux-ci, soit 1372, ou une proportion de 31,2 %, se concentrait dans la classe de 60 à 69 ans. On en a même compté 366, soit 8,3 %, qui avaient 70 ans et au-dessus. Que le risque de chômage prolongé soit sensiblement plus grand chez les travailleurs âgés que chez les plus jeunes, c'est là un fait d'expérience dont on peut se faire une idée exacte si l'on compare la répartition d'après l'âge des travailleurs atteints par un chômage prolongé et l'ensemble des travailleurs en quête d'un emploi. De cette comparaison, il ressort, d'une part, que 16,3 % seulement des premiers, mais 46,1 % des seconds avaient moins de 40 ans, d'autre part, que 65,9 % des premiers, mais seulement 34,2 % des seconds, avaient 50 ans et au-dessus.

A l'Office suisse d'Expansion commerciale

La commission de surveillance de l'Office suisse d'Expansion commerciale, Zurich et Lausanne, s'est réunie le 10 juillet 1939, à Zurich.

M. Henri Muret, ingénieur, à Lausanne, vice-président de l'O. S. E. C. depuis sa fondation en 1927, a été nommé président en remplacement de M. E. Wetter, démissionnaire depuis sa nomination comme conseiller fédéral. M. le Dr. H. Homberger, directeur du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie, à Zurich, a été élu vice-président et M. le Dr. Ing. H. C. Täuber, industriel à Zurich, membre du Comité de direction. La Commission de surveillance de l'O. S. E. C., après avoir pris connaissance de divers rapports de la direction sur la marche des agences commerciales et les actions de propagande à l'étranger, a fixé ses instructions à ce sujet. Elle s'est également occupée, comme Commission suisse des expositions, de l'Exposition internationale de New-York, à laquelle la Suisse participe cette année, de celle du tourisme à Cologne en 1940 et de l'Exposition internationale de Rome en 1942.

Industrie métallurgique	200,3	248,0	240,5
dont:			
Industrie horlogère	12688,0	12073,3	9830,1
	en 1000 pièces	en millions de francs	
	95,7	109,7	89,9
dont:			
Montres de poche, montres-bracelets, montres spéciales, mouvements finis	10193,6	9622,2	7958,1
	en 1000 pièces	en millions de francs	
	80,4	92,0	75,1
Boîtes de montres	895,5	622,1	529,2
	en 1000 pièces	en millions de francs	
	1,0	0,8	0,8
Pièces détachées de montres	321	307	244
	en millions de francs		
	10,3	11,8	9,7
Machines	72,8	97,9	105,4
Instruments et appareils	20,5	27,2	32,1
Aluminium pur	11,3	13,2	13,1
Denrées alimentaires	23,2	26,6	28,2
dont:			
Fromage	20,1	22,6	24,3
Lait condensé	2,3	3,2	3,2
Chocolat	0,8	0,8	0,7
Industrie chimique et pharmaceutique	91,4	87,6	116,2
dont:			
Couleurs d'aniline et indigo	42,6	34,4	51,3
Médicaments et parfums	27,2	30,1	34,8
Produits chimiques pour usages industriels	21,6	23,1	30,1
Industrie des tresses de paille pour chapeaux	12,8	9,3	9,4
	en 1000 pièces		
Industrie des chaussures	695,1	980,4	901,7
	en millions de francs		
	9,6	11,2	11,0

La plupart des branches de notre industrie textile ont pu développer quelque peu leurs affaires avec la clientèle étrangère, comparativement au semestre correspondant de l'année précédente. Toutefois, les prix de sortie sont en moyenne inférieurs à ceux notés pour la dite période. L'augmentation de valeur (+ 4 millions de fr.) est particulièrement marquée pour les tissus de coton, tandis que les fils de coton ne se sont pas maintenus au niveau de la période précédente, malgré le mouvement inverse noté pour ces exportations en juin dernier. Mais la majeure partie des fils produits dans le pays est consommée par les fabriques de tissage et la broderie indigènes. Comparativement aux six premiers mois de 1938, nos ventes de schappe ont progressé d'une manière relativement considérable, alors que le produit concurrent, la soie artificielle, n'a gagné que peu de terrain. Relevons à ce sujet que notre industrie de la soie artificielle exporte environ 60 % de sa production. Pour la broderie, le regain d'activité s'explique en grande partie par le fait que la mode a favorisé cet article.

Avis de l'Information Horlogère Suisse

Rue Léopold Robert 42, La Chaux-de-Fonds

La maison

G. Favre-Lécoultre, La Chaux-de-Fonds,
est en faillite. Les créanciers sont priés de nous envoyer le relevé de leur compte en triple, au plus vite, afin que nous puissions produire dans les délais.

Christian Jauch, Schwenningen.

A prêté le serment d'insolvenabilité.

— Nous recherchons le nommé:

Jean Tarko, anciennement Casablanca.

Les personnes qui pourraient nous indiquer son adresse actuelle sont priées de nous en faire part.

Jean Maléus, Locarno.

Chronique du travail

Les salaires en 1938

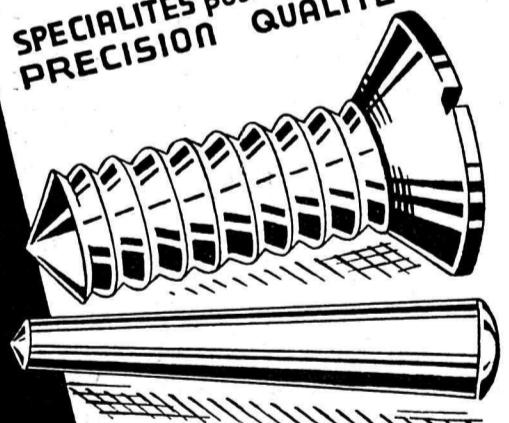
L'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail a publié il y a quelque temps une statistique des salaires pour 1938, qui repose sur les déclarations de salaires payés aux ouvriers victimes d'accidents. Pour le calcul des gains moyens réalisés en 1938, on a utilisé 76,450 déclarations de salaire.

La régression des années précédentes avait déjà fait place en 1937 à une légère progression; de 1937 à 1938, la progression s'est accentuée et s'est étendue, à une exception près, aux gains journaliers et aux gains horaires de toutes les catégories de travailleurs entrant en considération. Les gains horaires, qui caractérisent le mieux le mouvement général des salaires, ont progressé un peu plus que les gains journaliers. La progression a varié de 1,9 à 3,6 % pour les gains horaires des adultes du sexe masculin. Elle a été de 4,1 % pour ceux des femmes et de 4,8 % pour ceux des jeunes gens des deux sexes.

En 1938, les gains journaliers moyens des adultes du sexe masculin étaient de 100 à 112 % plus élevés qu'en 1913, ceux des femmes de 97 % et ceux des jeunes gens de 37 %. Quant aux gains horaires moyens, ils ont augmenté dans le même laps de temps de 113 à 123 % pour les adultes du sexe masculin, de 143 % pour les femmes et de 52 % pour les jeunes gens. Si les gains horaires ont augmenté davantage que les gains journaliers, cela s'explique par la réduction que la durée normale du travail a subie depuis l'avant-guerre. Le coût de la vie n'ayant haussé que de 0,2 % de 1937 à 1938, les salaires réels ont augmenté presque autant que les salaires nominaux. L'année 1913 étant supposée correspondre à la base de 100, l'indice des salaires réels des adultes du sexe masculin s'établit entre 155 et 163 pour les gains horaires et entre 146 et 155 pour les gains journaliers. L'indice des salaires réels des femmes s'établit à 177 en ce qui concerne les premiers et à 144 en ce qui concerne les seconds, l'indice des salaires réels des jeunes gens à 111 et à 110.

Paul DUBOIS
SOCIÉTÉ ANONYME
ST. IMIER SUISSE

SPECIALITÉS pour l'HORLOGERIE
PRÉCISION QUALITÉ



MAISON FONDÉE EN 1881

CHROMAGE

POUR TOUTES LES INDUSTRIES



J. ROULET
RUE DE BÜREN 26 BIENNE

PIERRE SEITZ

Fabriques modernes de Pierres d'horlogerie
LES BRENETS (Suisse) Téléphone 3.30.44

Toutes pierres d'horlogerie et contre-pivots

Longue expérience dans la fabrication de la pierre à chasser, diamètre précis, trous garantis concentriques

Spécialiste de la Pierre, trou olive
Livrailles rapides et conscientieuses, au plus juste prix



Fabriques d'outillages de précision

cherche **Chef-mécanicien très qualifié**
ainsi que **2 mécaniciens-outilleurs**

Place stable et bien rétribuée.

Adresser offres sous chiffre Z 21451 U à Publicitas Bienne
Discretion absolue assurée.

DR. F. SCHEURER & CIE

OFFICE FIDUCIAIRE

Bienna Neuveville Neuchâtel

Organisation rationnelle des entreprises

Tournages

de pierres en tous genres
Travail précis et soigné.

Prix les plus bas.

Précision garantie 100 % sans supplément de prix.

Grande production.

Aimé Michot-Jaccard
Les Pierrettes, St-Aubin
Tél. 67.256

Livrailles au jour le jour

On cherche

REPRÉSENTANT

si possible horloger, avec Fr. 5.000 pour lancer nouveauté.

Ecrire s. chiffre D 32567 X à Publicitas Genève.

Chronique législative

La nouvelle loi sur les traitements du personnel de la Confédération

Les Chambres fédérales ont approuvé, dans la dernière session de juin, le projet de loi modifiant le statut des fonctionnaires et les conditions d'assurance du personnel fédéral. La loi est actuellement soumise au référendum. Pour le cas où celui-ci ne serait pas utilisé, la nouvelle loi entrerait en vigueur le 1er octobre prochain. Dans le cas contraire, le projet devrait être soumis à la votation populaire.

Tandis que les modifications du statut du personnel de la Confédération étaient effectuées jusqu'ici par le moyen des programmes financiers, c'est-à-dire par des arrêtés fédéraux urgents, nous nous trouvons, cette fois-ci, en présence d'une intervention législative qui modifie quelques-unes des dispositions importantes du statut de 1927. Hormis une faible tentative destinée à remettre la caisse d'assurance des CFF à flot, rien n'avait été entrepris jusqu'alors en faveur des caisses de pension dont l'assainissement était depuis longtemps reconnu urgent. La nouvelle loi entend porter remède en donnant aux deux caisses, celle des chemins de fer fédéraux et celle de l'administration générale de la Confédération, une base financière saine. Les déficits actuels devront être amortis en même temps qu'on prendra des mesures pour empêcher un nouvel endettement.

La révision des traitements assure au personnel un avantage par rapport au règlement actuel. Au lieu de 13 % comme cela était fixé dans le statut de 1927, la réduction des traitements et salaires sera ramenée à 10 %. Mais du fait qu'une somme de fr. 1,800.— est exonérée de la réduction et que les allocations par enfant sont portées de 120 à 130 fr., la baisse effective des salaires n'est plus que de 6 % en moyenne. Cela signifie que la Confédération n'économise plus que 20 millions de francs par année, au lieu de 26 millions de francs précédemment, sur les traitements et salaires de son personnel.

La révision du statut du personnel de la Confédération est combinée avec l'assainissement des caisses de pensions. Ces caisses enregistrant d'énormes déficits, qui s'élèvent à 1132 millions de francs au total, la Confédération et personnel ont dû apporter des sacrifices. Ces sacrifices ont-ils été équitablement répartis? Les opinions diffèrent sensiblement à ce sujet. Sur les 1132 millions de déficit, 937 millions de francs sont mis à la charge de la Confédération et des chemins de fer fédéraux et le reste, soit tout au plus 195 millions de francs, à celle du personnel. Pour la Confédération, il en résulte une dépense supplémentaire de 10 millions de francs par année, alors que le personnel voit ses primes portées à 7 % pour la caisse de pensions des CFF et à 6 % pour la caisse d'assurance de l'administration générale. Cela représente pour le personnel une prestation supplémentaire de 3,5 millions de francs environ par année. Les sacrifices assumés par la Confédération sont, on le voit, sensiblement plus élevés.

Une nouvelle loi fédérale

Le délai référendaire de la nouvelle loi fédérale sur la garantie contre les risques à l'exportation ayant expiré le 11 juillet, sans avoir été utilisé, le Conseil fédéral va pouvoir fixer la date de son entrée en vigueur.

Il s'agit de la loi fédérale sur la garantie contre les risques à l'exportation. Lorsqu'un exportateur, en acceptant une commande venant de l'étranger, court un risque particulier pour le recouvrement de sa créance, la Confédération peut, en vue de maintenir et de développer les possibilités de travail et de promouvoir le commerce extérieur, lui en faciliter l'acceptation en lui accordant une garantie contre ce risque. Cette garantie couvre en partie les pertes causées par la dépréciation de monnaies étrangères, par des difficultés de transfert et des moratoires, ainsi que par la défaillance d'Etats, de communes ou d'autres institutions de droit public incapables de payer des marchandises commandées ou qui s'y refusent. Un crédit sera ouvert chaque année au budget de la Confédération pour les paiements à effectuer en exécution des garanties assumées.

ABONNEZ-VOUS
A LA FEDERATION HORLOGERE SUISSE
Journal hebdomadaire du plus haut intérêt
Abonnements: Suisse, un an Fr. 14.05
Suisse, 6 mois 7.05
Etranger, un an 26.—
Etranger, 6 mois 13.—

Compte de chèques postaux IV b 426

Registre du Commerce

Modifications:

1/7/39. — **Looping S. A.**, siège à La Chaux-de-Fonds, fabrication et commerce de réveille-matin, montres, pendulettes, pendulettes-réveils, et tous autres articles rentrant dans l'horlogerie, la pendulerie et la bijouterie. L'assemblée générale du 9 juin 1939 a nommé en qualité d'administrateur, avec signature individuelle, Henri Dalcher (jusqu'ici directeur). René-Ernest Junod et Charles-Louis Veillon ne font plus partie du conseil d'administration et leurs signatures sont radiées. La signature du directeur Frédéric-Arthur Danguy est également radiée.

5/7/39. — Le Conseil d'administration du **Comptoir général de vente de la montre Roskopf société anonyme Vve Chs-Léon Schmid & Cie**, à La Chaux-de-Fonds, a conféré la procuration collective à deux à Robert Ruch, de Biel, à La Chaux-de-Fonds. Par contre, les signatures des fondés de procuration Edgar Quartier et Léon-Auguste Droz sont radiées.

5/7/39. — **Association Suisse des Fabricants de cadans métal, soc. coop.**, siège à La Chaux-de-Fonds. Le comité directeur est composé de André Flückiger, président; Albert Nydegger et Henri Perrin. Le contrôleur est Maurice Jacot-Guillarmod. La société est engagée par la signature collective de deux membres du comité directeur ou la signature du contrôleur avec un membre du comité directeur. La signature de Fritz Huguenin, président du comité directeur, est radiée ensuite de décès. Les bureaux sont transférés rue Léopold Robert 63.

29/6/39. — **Lanière S. A.**, soc. an., siège à La Chaux-de-Fonds, a créé une succursale à Tramelan sous la raison Lanière S. A. La Chaux-de-Fonds, succursale de Tramelan. La succursale est engagée par la signature individuelle de chacun des administrateurs, soit Jules Huguenin, du Locle, président; Fritz Früh, de Märwil et Louis Calame, du Locle. Bureau: Grand Rue 7.

12/7/39. — La raison **Hochreutiner & Robert**, soc. an. ayant son siège à La Chaux-de-Fonds, a porté à 4 le nombre de ses administrateurs. Les 3 administrateurs déjà inscrits sont réélus. Le 4e a été nommé en la personne de Adolf Ceriani, de et à Zurich. Adolf Ceriani est nommé président du conseil en remplacement de Georges Hochreutiner. Il ne possède pas la signature sociale.

Radiation:

21/6/39. — La raison **Hermann Christen-Lozeron**, fabricant de pivotages à Villiers, est radiée d'office, la faillite ayant été clôturée par jugement du 21 juin 1939.

20/6/39. — La Manufacture d'Horlogerie «Lion», soc. an. à Porrentruy, a, par décision du Président du Tribunal de Porrentruy du 29 avril 1936, obtenu le bénéfice d'un concordat par abandon d'actif. La société est donc dissoute, la liquidation terminée et la raison radiée.

30/6/39. — La raison **Johann Renfer-Ruefli**, fabrication de pierres pour l'horlogerie à Soleure, est radiée ensuite de décès du titulaire.

1/7/39. — La raison **René Notz**, achat et vente d'horlogerie, terminage, à La Chaux-de-Fonds, est radiée ensuite de décès du titulaire.

Informations

Pétrole. — Production mondiale

Nous donnons ci-dessous la production mondiale de pétrole pour les années 1937 et 1938, d'après le rapport du « Royal Dutch »:

Etats-Unis	170,432,000	178,809,000
U. R. S. S. (y compris Sakhaline)	30,112,000	28,396,000
Vénézuela	28,107,000	27,771,000
Iran	10,358,000	10,330,000
Indes Néerlandaises	7,394,000	7,262,000
Roumanie	6,871,000	7,457,000
Mexique	5,523,000	6,835,000
Irak	4,368,000	4,337,000
Colombie	3,118,000	2,932,000
Trinité	2,583,000	2,262,000
Argentine	2,425,000	2,322,000
Pérou	2,222,000	2,428,000
Indes Anglaises et Birmanie	1,458,000	1,456,000
Bahrein	1,135,000	1,061,000
Bornéo Britannique	914,000	793,000
Canada	898,000	398,000
Allemagne	609,000	486,000
Pologne	550,000	540,000
Japon (y compris Taiwan)	350,000	368,000
Equateur	296,000	283,000
Egypte	226,000	170,000
Albanie	95,000	88,000
France	72,000	72,000
Arabie Saoudite	67,000	8,000
Hongrie	44,000	2,000
Autres pays	49,000	50,000
	280,276,000	286,916,000

Voyage d'études en Suisse...

L'Office suisse d'Expansion commerciale communique que le comité central des associations professionnelles françaises a décidé, en relation avec diverses organisations économiques suisses, d'organiser un voyage d'études en Suisse afin de donner aux commerçants français l'occasion d'étudier les relations franco-suisses dans le domaine technique, économique et social.

et en Allemagne

Sur invitation de M. Dorpmüller, ministre allemand des communications, MM. Etter et Meile, directeurs généraux des chemins de fer fédéraux, ont entrepris un voyage d'études en Allemagne. L'invitation est la réplique à une visite que M. Dorpmüller fit, il y a deux ans, aux CFF. MM. Etter et Meile se sont rendus en Allemagne à titre inofficiel afin d'étudier les installations des communications allemandes. Ils seront de retour à Berne après avoir encore visité, le jour précédent, les usines de Krupp à Essen.

Renseignements confidentiels

Des renseignements confidentiels de l'Office Suisse d'Expansion commerciale peuvent être obtenus sur:
No. 24. Brésil. — Situation du commerce extérieur.

S'adresser à la Chambre suisse de l'Horlogerie en envoyant fr. 1.20 pour frais.

Dessins et Modèles

Dépôts:

No. 62716. 16 juin 1939, 20 h. — Cacheté. — 1 modèle. — Carton d'étagage pour montres. — Vuille & Co., Fabrique d'Etuis et Cartonnages, Fribourg (Suisse).

No. 62735. 23 juin 1939, 19 h. — Cacheté. — 1 dessin. — Cadran pour baromètre, thermomètre et hygromètre avec montre. — Arthur Imhof, Pendulettes Mélissa, Rue de l'Eperon 4, La Chaux-de-Fonds (Suisse).

No. 62744. 26 juin 1939, 21 h. — Cacheté. — 1 modèle. — Outil-support de balanciers pour régleuses. — John Emery, Décoration de boîtes et bijouterie émaillée, Rue de l'Equerre 20, Biel (Suisse).

No. 62751. 28 juin 1939, 19 h. — Cacheté. — 3 modèles. — Cartons d'exposition pour montres de dames et de messieurs. — L'Industrielle S. A., Fabrique de cartonnages, Fribourg (Suisse).

COTES

26 Juillet 1939

Cote des métaux

Métaux précieux

Argent fin (plaquettes) 999/1000 } } } 76.— le kg.
» » (grenaille) » » »

Soudures (forte et tendre) » 63.— »

Argent fin laminé » 80.— »

Argent manufacturé (800/1000) » 105.— »

Or manufaturé (boîtes et bijouterie), cote n° 38 dès le 1er avril 1939.

Or fin pour monteurs de boîtes 5040.— le kg.

Platine manufaturé, dès le 20 janv. 1939, fr. 6.55 le g.

London 22 juillet 25 juillet 26 juillet

(Ces prix s'entendent par once standard 925/000 en pence)

Argent 16.13/16 16.13/16 16.13/16

(Ces prix s'entendent par once troy de 31 gr. 103, 1000/1000) en sh.

Or 148.6 1/2 148.6 148.5 1/2

Paris (Ces prix s'entendent en francs français par kg. 1000/1000)

Argent 495 495 495

Or 42.187.240 42.176.060 42.176.060

Platine 40.000 40.000 40.000

New-York 35.— 35.— 35.—

(Ces prix s'entendent en cents par once troy de 31 gr. 103)

Argent 42.75 42.75 42.75

Cours du Diamant-Boart:

Prix de gros en Bourse au comptant Par carat

Eclats de diamant fr. 2.70 à 3.—

Boart du Congo » 3.05 à 3.15

Boart gris petit moyen » 3.20 à 3.25

Boart roulé extra » 3.25 à 3.40

Boart boules choisies » 3.45 à 3.55

Diamant qualités spéciales » 3.55 à 3.80

Diamant Brésil » 4.75 à 5.25

Carbone (Diamant noir) » 16.— à 21.—

Cours communiqués par:

Maison Baszanger 6, rue du Rhône, Genève.

Escompte et change:

Suisse: Taux d'escompte 1 1/2 0/0

» » avance s/nantissement 2 1/2 0/0

VENTILATION S.A. STÆFA



FONDÉE EN 1890

DÉPOUSSIÉRAGE INDUSTRIEL
AVEC OU SANS FILTRAGE DE L'AIR
RÉCUPÉRATION DE MÉTAUX PRÉCIEUX
CHAUFFAGE PAR AIR CHAUD
CONDITIONNEMENT DE L'AIR

TÉLÉPHONE 93.01.36

BUREAU TECHNIQUE POUR L'HORLOGERIE

ATELIER MÉCANIQUE DE PRÉCISION

E. ROULET, BIENNE

16, RUE GURZELIN

TÉLÉPHONE 64.34

Etudes de calibres. — Transformations. — Entreprise de calibres complets. Origines. — Jauges cylindriques et de formes. — Jauges de position et gabarits de la plus haute précision pour la petite mécanique. — Mouvements agrandis pour la réclame. — Installation moderne.

Fabrique de boîtes de montres, or, métal et acier
Qualité soignée

GUNTHER & C° S. A.

Spécialité de grandes pièces

LA CHAUX-DE-FONDS

Téléph. 2.44.31 Temple Allemand 58

UN EMPIERRAGE DE QUALITÉ
EST LA MEILLEURE DES ÉCONOMIES

ROGER ZÜRCHER LES BRENETS CHÈQUE IV B 1688

TÉL. 3.30.86

SPECIALITÉ : CHATONS - CHRONOGRAPHES

GRANDE PRODUCTION

LIVRAISON RAPIDE



*Nous liquidons à des prix
exceptionnellement avantageux:*

Machines américaines de 1^{er} ordre, absolument neuves.
Machines à percer de précision
Machines à meuler et à polir (avec moteur)
Machines à percer à grande vitesse
Petits moteurs pour tours d'outilleurs etc.

*Prospectus et offres spéciales
de l'importateur*

VICTOR BAUMGATRNER
BALE

Albanvorstadt 28
Tél. 2.69.91

LA BANQUE FÉDÉRALE S.A.

Capital et Réserves : Fr. 50.000.000

LA CHAUX-DE-FONDS

signale à l'attention du public
ses installations modernes de
Comparfiments de Coffres-Forts

(Onze grandeurs différentes)

SÉCURITÉ
DISCRÉTION

Contrôlez...

votre production
vos stocks
vos expéditions

en quelques secondes avec

Time-O-Scope



l'appareil précis, simple, rapide

exactitude scientifique
(sans montre-témoin)

Bureau de vente exclusive :

ANDRÉ SCHNEIDER
NEUCHATEL

Case postale 88

...vous trouverez plus cher, mais pas mieux

MÉROZ FRÈRES
LA CHAUX-DE-FONDS

Rue du Commerce, 5

- Fabrique de pierres en tous genres pour l'horlogerie
- Livraisons rapides

PIERRES CHASSÉES
TOUS CALIBRES TRAVAIL PRÉCIS
Pierres de qualité irréprochable
MAISON REINHARD, LE LOCLE
Téléphone 3.18.51



ASTIN WATCH

LA CHAUX-DE-FONDS

Tél. 2.38.05 Léop. Robert 94

Montres ancre et cylindre
tous genres

Spécialité :

ses chronographes